

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 12 mars, à 18h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire.**

Date de la convocation du Conseil municipal : 5 mars 2024

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **15** - votants **19**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - COURT Sylvie - DEJY Guillaume - DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - GRANDGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : néant

Pouvoirs de : Mme CHIAPPONI Marina à M. ARMANDIE Jean -Pierre
M. FIORONI Stéphane à M. LANOE Loïc
M. GARCIN Aurélien à Mme Lucie FEUTRIER
M. MOULIN Dominique à Mme PORTEVIN Christine

Secrétaire de séance : M. BERARD Maxime

OBJET : Médiathèque : Projet culturel « Rouvrir Le Monde »

N°20240312-20

Rapporteur : Mme Cathy PICHET

Annexe : Convention

Synthèse et exposé des motifs

« Rouvrir le monde » est une opération nationale du ministère de la Culture qui vise à soutenir des propositions artistiques et culturelles ayant lieu durant la période estivale. La DRAC PACA décline l'été culturel sous forme de résidences d'artistes de création et de transmission afin de proposer aux habitants des démarches participatives artistiques et culturelles menées par des artistes sur leur territoire.

Compte tenu du volet numérique déployé par la médiathèque municipale, l'opportunité de mener un projet de mapping est proposé entre Thomas Voillaume (artiste), le centre d'art contemporain Les Capucins de la ville d'Embrun (partenaire culturel) et la médiathèque « Mille et une pages » en tant que structure d'accueil.

Le projet consiste pour la médiathèque municipale à :

- Organiser des heures de médiation qui seront réalisés par l'artiste pour créer le mapping avec les jeunes de Guillestre ;
- Organiser l'installation de la sculpture prêtée par l'artiste, sur laquelle sera projetée le mapping réalisé pendant les heures de médiation ;
- Organiser l'accueil du public à la médiathèque pour le temps de restitution/ projection.

La rémunération de l'artiste se fait par l'octroi d'une bourse de résidence de la part de la DRAC PACA, d'un montant de 2 000€, versée directement à l'artiste.

Les frais logistique (transport de la sculpture depuis Embrun) et de communication autour du projet sont à la charge de la structure d'accueil, la médiathèque Mille et une page.

Madame L'adjointe ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente

CONSIDERANT l'intérêt d'accompagner la médiathèque dans ses projets numériques ;

CONSIDERANT la volonté et la nécessité de maintenir une offre culturelle de proximité sur la commune de Guillestre,

VU le projet de convention annexé à la présente ;

VU l'avis du bureau municipal du 4 mars 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** les termes de la convention annexée à la présente ;
- **AUTORISE** Mme Le Maire à procéder à la signature de la convention tri-partite entre Thomas VILLAUME, le centre d'art Les Capucins et la mairie de Guillestre et tous actes s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 13 mars 2024,
Le Maire, Christine PORTEVIN



Transmis à la préfecture le : 19 mars 2024

Publié le : 19 mars 2024